



## PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2024 – 20H30

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de mai, à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 7 mai 2024

**Quorum** : 8

**Présents** : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme Noémie VILLARD ; Mme Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Marianne MASSON.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Dominique CHEVRON

**Absents excusés** ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; Mme. Marie-Line BALMONT ; M. Laurent GIAUFFRET ; Mme. Elodie MARION ; M. Maurice PETRE.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 4 avril 2024
- Modification PLU
- Renouvellement au contrat d'assurance groupe du CDG69
- Avenant n°1 marché « Fournitures et poses de colonnes d'apports volontaires »
- Fixation du prix pour la vente des appartements
- Modification des statuts du SIEMLY
- Discussion sur la mise en place de PENAP
- Avant-projet « Cœur de village »
- Point sur le projet d'aménagement des abords des vestiaires
- Points sur les travaux de l'église
- Point sur le chantier « Les maisons du Lavois »
- Questions diverses

---

Monsieur le Maire demande au conseil de modifier l'ordre de présentation des points inscrits à l'ordre du jour.

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2024**

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

#### **DISCUSSION DE LA MISE EN PLACE DES PENAP**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les PENAP sont des périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbain.

La commune a la possibilité de travailler sur la mise en place de ces PENAP. Ces périmètres, une fois mis en place, peuvent très difficilement être modifiés. La commune n'étant pas soumise aux mêmes contraintes foncières qu'en milieu urbain, Monsieur le Maire propose de ne pas en créer pour le moment. Le conseil municipal est d'accord avec cela.

#### **AVANT PROJET CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les 1ers plans réalisés pour l'aménagement du cœur du village (place de l'église et quartier du nouveau lavoir).

Les élus font remonter plusieurs remarques qui seront transmises au bureau d'étude :

- Inclure un parking vélo

- Voir si la pergola prévue vers le terrain de boules est vraiment utile.
- Voir pour changer l'emplacement de containers OM
- Marquer la délimitation entre les espaces piétons, vélos et voitures
- Voir pour supprimer certains murets
- Prévoir le mur du parking un peu plus végétalisé
- Réfléchir au futur de la voie qui relie la rue de la mairie à l'école. Peut-être réfléchir à une voie uniquement piétonne

#### **MODIFICATION DU PLU**

Afin de demander la DGD pour les travaux de modifications du PLU, il convient de prendre une délibération approuvant le lancement de la procédure.

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **ASSURANCE GROUPE CDG 69**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune est actuellement assurée contre les risques statutaires. Le contrat actuel arrive à échéance le 31/12/2024. Il propose de passer par le CDG69 pour lancer la procédure de marché pour le renouvellement de cette assurance.

Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **AVENANT n°1 MARCHÉ « FOURNITURE ET POSE DES COLONNES D'APPORTS VOLONTAIRES »**

Monsieur le Maire explique que la CCMDL a passé un avenant pour le marché « Fournitures et pose des colonnes d'apports volontaires ». Cet avenant inclus des options mais n'a aucune incidence financière.

#### **VENTE DES APPARTEMENTS VENET**

Monsieur le rappelle qu'il a déjà été évoqué la possibilité de vendre les appartements au-dessus des garages VENET. En effet, la rénovation de ces appartements, ne peut pas actuellement être entreprise par la commune. Il propose donc de les mettre en vente au moment du renouvellement des baux des locataires, c'est-à-dire, en 2025.

Le conseil municipal accepte donc de vendre ces appartements à compter de 2025 et fixe le prix de vente à 145 000€.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIEMLY**

La commune d'Epercieux-Saint-Paul souhaite adhérer au SIMELY. Pour permettre cette adhésion, chaque commune doit valider la modification des statuts du SIEMLY.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SIEMLY autorisant l'adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul.

#### **POINT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS DES VESTIAIRES**

C'est l'entreprise RIVOLIER TP qui a été retenu. Les travaux débuteront le 10 juin.

Les stationnements seront condamnés pendant la durée des travaux. Le parking en gore sera ouvert pour permettre le stationnement.

#### **TRAVAUX DE L'EGLISE**

Les travaux avancent bien.

#### **TRAVAUX LES MAISONS DU LAVOIR**

La colocation de Solidair'Aidants devrait ouvrir le 1<sup>er</sup> juin.

#### **DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire et Cédric FONT ont travaillé sur les zones qu'ils souhaitent inscrire dans le cadre de l'accélération des énergies renouvelables. Ils ont décidé de ne pas limiter les zones sur la commune et d'inscrire toute la commune pour chacune des énergies envisageables sur la commune. L'enquête publique a eu lieu du 15 au 24 avril.

La commune a reçu une remarque. : « Pourquoi pas de zonage d'éolien ? »

En effet, il a été décidé de ne pas mettre de zonage d'éolien car dans la réglementation actuelle, il n'est pas possible d'implanter de l'éolien sur la commune. Si besoin, la commune pourra revoir son zonage dans le futur.

Monsieur le Maire propose de valider les zones présentées.

Le conseil accepte à l'unanimité.

#### DOSSIER AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose de présenter le projet de sécurisation de l'entrée du village en arrivant de St Martin en Haut pour un montant de 6 793.06 € HT et de demander une subvention de 80% dans le cadre des amendes de police.

#### CONVENTION D'OCCUPATION VESTIAIRES

Monsieur le Maire lit le projet de convention d'occupation des vestiaires qui sera signé avec les 3 associations utilisant les locaux : ASD, Hauts Lyonnais et RDM.

Le conseil valide à l'unanimité.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Marie-Dominique CHEVRON explique qu'elle a participé à la journée CEPOS. Plusieurs projets intéressants ont été présentés (cuisine intergénérationnelle, bâtiment passif, toilettes autonomes, matinée broyage pour les particuliers...)
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 13 juin 2024**

Fin de séance à 22h30

Le Maire,

**Benoit VERNAISON**

Affiché en Mairie le